



# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

## PROCÈS-VERBAL N° 70

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. PANKRATZ tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 210 — *Loi sur la Journée des anciens combattants autochtones (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Indigenous Veterans Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

M. NARTH, M<sup>me</sup> ROBBINS, M<sup>me</sup> la ministre FONTAINE, M. GUENTER ainsi que M<sup>mes</sup> CROSS et STONE interviennent.

Conformément à l'article 25 du *Règlement*, le débat est interrompu à 10 h 55 afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi 210, projet de loi choisi émanant d'un député.

La motion est mise aux voix. Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, le vote est reporté au jeudi 9 octobre 2025 à 11 h 55.

L'Assemblée convient de suspendre l'application du paragraphe 25(2) du *Règlement* et de permettre au député de Fort Garry d'avoir deux projets de loi choisis émanant d'un député cette session.

M. BLASHKO présente la proposition suivante :

Proposition n° 20 : Engagement du gouvernement provincial à rouvrir la salle d'urgence de l'Hôpital Victoria

Attendu :

que le précédent gouvernement provincial conservateur a manqué à son devoir envers les Manitobains en fermant trois salles d'urgence majeures à Winnipeg, notamment celle de l'Hôpital général Victoria, coupant ainsi dans des services essentiels aux collectivités de la ville;

qu'en raison de la fermeture de la salle d'urgence de l'Hôpital général Victoria, les familles et les personnes âgées du sud de Winnipeg n'ont plus accès aux services de soins d'urgence communautaires dont elles dépendaient;

que cette fermeture a exacerbé la pression exercée sur les autres salles d'urgence de la ville, ce qui nuit au transfert des patients hors de l'urgence et crée de l'engorgement et de longs temps d'attente;

que ce même gouvernement a coupé dans les services d'urgence en milieu rural, ce qui a donné lieu à une réduction de leurs heures d'ouverture et à des fermetures, notamment à Ste. Anne et à Carberry;

que l'approche de ce gouvernement quant aux soins de santé était irrespectueuse envers le personnel et nuisait à la santé des patients, qu'elle a entraîné de nombreuses démissions et une détérioration des services et qu'elle a créé un environnement toxique au sein de notre système de soins de santé;

que le gouvernement provincial actuel a commencé à rebâtir le système de soins de santé en mettant l'accent sur le rétablissement des services d'urgence, notamment en reconstruisant une salle d'urgence à l'Hôpital général Victoria;

qu'il a rouvert la salle d'urgence de Carberry pendant la première année de son mandat et qu'il s'est engagé à construire une nouvelle salle d'urgence à Eriksdale;

que l'ouverture de la nouvelle salle d'urgence de l'Hôpital général Victoria s'accompagnera de la réouverture du Mature Women's Centre, que le précédent gouvernement avait également fermé, et de la création du centre de rétablissement pour les familles Anne Oake, qui assureront l'accès à des soins complets pour les femmes et les familles à Winnipeg;

que le plan du gouvernement provincial reflète les valeurs des Manitobains puisqu'il priorise l'accès opportun aux soins de santé, réduit les temps d'attente dans les salles d'urgence et restaure la confiance dans notre système de soins de santé,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite le gouvernement provincial de s'être engagé à rétablir les services de soins de santé d'urgence, en commençant par la réouverture de la salle d'urgence de l'Hôpital général Victoria, et qu'elle l'exhorte à continuer ses efforts pour rebâtir les services d'urgence partout dans la province et renverser les dommages causés par les fermetures du précédent gouvernement provincial conservateur.

Il s'élève un débat.

M. BLASHKO intervient.

M<sup>me</sup> COOK, M<sup>me</sup> la ministre CABLE, M. LAGASSÉ, M<sup>me</sup> BYRAM ainsi que MM. PIWNIUK et EWASKO posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> COOK, M. LAGASSÉ et M<sup>me</sup> BYRAM interviennent. M. PIWNIUK exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader adjoint du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur la nécessité pour le Manitoba de lutter contre la crise du coût de la vie sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

TREIZE HEURES TRENTE

M. MOROZ, *ministre de l'Innovation et des Nouvelles technologies*, fait une déclaration au sujet du deuxième anniversaire de l'attaque du 7 Octobre.

M<sup>me</sup> BYRAM et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

---

M. SIMARD, *ministre responsable des Affaires francophones*, fait une déclaration au sujet de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

M. LAGASSÉ fait des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> DELA CRUZ, M. GOERTZEN, M<sup>me</sup> CHEN ainsi que MM. KING et BLASHKO font des déclarations de député.

---

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de Fort Whyte, qui a utilisé les termes « lining his own pockets », de se rétracter.

M. KHAN se rétracte.

---

Conformément aux dispositions qu'elle a adoptées le 2 octobre 2024 et modifiées par la suite, l'Assemblée examine la motion voulant qu'elle accepte les résultats de l'enquête du commissaire à l'éthique concernant Heather Stefanson, ancienne députée de Tuxedo, énoncés dans la conclusion de son rapport daté du 21 mai 2025, et qu'elle ordonne l'imposition de la peine que le commissaire y recommande.

Il s'élève un débat.

M. SCHULER, M. le *premier ministre* KINEW et M. le *ministre* MOYES interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

ASAGWARA  
BALCAEN  
BEREZA  
BLASHKO  
BRAR  
BUSHIE  
BYRAM  
CABLE  
CHEN  
COMPTON  
COOK  
CORBETT  
CROSS  
DELA CRUZ  
DEVGAN  
EWASKO  
FONTAINE  
GOERTZEN  
GUENTER  
JOHNSON  
KENNEDY  
KHAN  
KINEW  
KING  
KOSTYSHYN  
LAGASSÉ

LAMOUREUX  
LOISELLE  
MALOWAY  
MARCELINO  
MOROZ  
MOSES  
MOYES  
NARTH  
NAYLOR  
NESBITT  
OXENHAM  
PANKRATZ  
PERCHOTTE  
PIWNIUK  
REDHEAD  
ROBBINS  
SALA  
SANDHU  
SCHMIDT  
SCHOTT  
SCHULER  
SIMARD  
SMITH  
WASYLIW  
WHARTON  
WIEBE  
Wowchuk.....53

**CONTRE**

.....0

---

Conformément aux dispositions qu'elle a adoptées le 2 octobre 2024 et modifiées par la suite, l'Assemblée examine la motion voulant qu'elle accepte les résultats de l'enquête du commissaire à l'éthique concernant Cliff Cullen, ancien député de Spruce Woods, énoncés dans la conclusion de son rapport daté du 21 mai 2025, et qu'elle ordonne l'imposition de la peine que le commissaire y recommande.

Il s'élève un débat.

M. PERCHOTTE, Ministre ASAGWARA, MM. PANKRATZ et LOISELLE ainsi que M<sup>me</sup> la ministre CABLE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

ASAGWARA  
BALCAEN  
BEREZA  
BLASHKO  
BRAR  
BUSHIE  
BYRAM  
CABLE  
CHEN  
COMPTON  
COOK  
CORBETT  
CROSS  
DELA CRUZ  
DEVGAN  
EWASKO  
FONTAINE  
GOERTZEN  
GUENTER  
JOHNSON  
KENNEDY  
KHAN  
KINEW  
KING  
KOSTYSHYN  
LAGASSÉ

LAMOUREUX  
LOISELLE  
MALOWAY  
MARCELINO  
MOROZ  
MOSES  
MOYES  
NARTH  
NAYLOR  
NESBITT  
OXENHAM  
PANKRATZ  
PERCHOTTE  
PIWNIUK  
REDHEAD  
ROBBINS  
SALA  
SANDHU  
SCHMIDT  
SCHOTT  
SCHULER  
SIMARD  
SMITH  
WASYLIW  
WIEBE  
WOWCHUK.....52

**CONTRE**

.....0

---

Conformément aux dispositions qu'elle a adoptées le 2 octobre 2024 et modifiées par la suite, l'Assemblée examine la motion voulant qu'elle accepte les résultats de l'enquête du commissaire à l'éthique concernant le député de la Rivière-Rouge-Nord énoncés dans la conclusion de son rapport daté du 21 mai 2025, et qu'elle ordonne l'imposition de la peine que le commissaire y recommande.

Il s'élève un débat.

M. WOWCHUK, M<sup>me</sup> la *ministre* SCHMIDT, M<sup>me</sup> CROSS et M. DEVGAN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

ASAGWARA  
BALCAEN  
BEREZA  
BLASHKO  
BRAR  
BUSHIE  
BYRAM  
CABLE  
CHEN  
COMPTON  
COOK  
CORBETT  
CROSS  
DELA CRUZ  
DEVGAN  
EWASKO  
FONTAINE  
GOERTZEN  
GUENTER  
JOHNSON  
KENNEDY  
KHAN  
KINEW  
KING  
KOSTYSHYN  
LAGASSÉ

LAMOUREUX  
LOISELLE  
MALOWAY  
MARCELINO  
MOROZ  
MOSES  
MOYES  
NARTH  
NAYLOR  
NESBITT  
OXENHAM  
PANKRATZ  
PERCHOTTE  
PIWNIUK  
REDHEAD  
ROBBINS  
SALA  
SANDHU  
SCHMIDT  
SCHOTT  
SCHULER  
SIMARD  
SMITH  
WHARTON  
WIEBE  
WOWCHUK.....52

**CONTRE**

.....0

---

Conformément aux dispositions qu'elle a adoptées le 2 octobre 2024 et modifiées par la suite, l'Assemblée examine la motion voulant qu'elle accepte les résultats de l'enquête du commissaire à l'éthique concernant le député d'Entre-les-Lacs-Gimli énoncés dans la conclusion de son rapport daté du 21 mai 2025.

Il s'élève un débat.

M. NESBITT, M. le *ministre* SIMARD, M. KHAN, M. le *premier ministre* KINEW, M. le *ministre* MOSES et M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

ASAGWARA  
BALCAEN  
BEREZA  
BLASHKO  
BRAR  
BUSHIE  
BYRAM  
CABLE  
CHEN  
COMPTON  
COOK  
CORBETT  
CROSS  
DELA CRUZ  
DEVGAN  
EWASKO  
FONTAINE  
GOERTZEN  
GUENTER  
JOHNSON  
KENNEDY  
KHAN  
KINEW  
KING  
KOSTYSHYN  
LAGASSÉ

LAMOUREUX  
LOISELLE  
MALOWAY  
MARCELINO  
MOROZ  
MOSES  
MOYES  
NARTH  
NAYLOR  
NESBITT  
OXENHAM  
PANKRATZ  
PERCHOTTE  
PIWNIUK  
REDHEAD  
ROBBINS  
SALA  
SANDHU  
SCHMIDT  
SCHOTT  
SCHULER  
SIMARD  
SMITH  
STONE  
WHARTON  
WIEBE  
WOWCHUK.....53

**CONTRE**

.....0

---

La séance est levée à 21 h 37 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey